

# BULLETIN D'INSCRIPTION

<p><b>Organisateur :</b>  <b>Comité départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne</b>                  1 chemin du pont de la planche                  02000 Barenton-Bugny                  Tél. 03 23 79 09 35                  mail : <a href="mailto:aisne@ffrandonnee.fr">aisne@ffrandonnee.fr</a>                  site : <a href="http://www.aisne-rando.com">www.aisne-rando.com</a></p>	<p><b>Assurance R.C.P.</b>                  WTW France - Département Sport Immeuble                  Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001                  - 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19  <a href="mailto:ffrandonnee@grassavoye.com">ffrandonnee@grassavoye.com</a>                  Contrat n° : 41789295M / 0002</p> <p><b>Garantie financière:</b>                  GROUPAMA Assurance-crédit &amp; Caution 132                  rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre                  Tel 33(0)149313131                  Contrat n° 4000716162 /0</p>	<p><b>IMPORTANT :</b>                  si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin</p>	<p>Date : du 25 /01/25 au 01/02/25</p> <p>N° fédéral du séjour :  <b>FR015818</b></p>
---	---	--	---

<p><b>CLIENT 1</b></p> <p>Nom / Prénom : _____                  Adresse : _____                  CP : _____ Ville : _____                  Tél. : _____                  Mail : _____                  N° licence FFRandonnée : _____</p>	<p><b>CLIENT 2</b></p> <p>Nom / Prénom : _____                  Adresse : _____                  CP : _____ Ville : _____                  Tél. : _____                  Mail : _____                  N° licence FFRandonnée : _____</p>
---	---

<p style="text-align: center;"><b>Personne à prévenir en cas de problème :-</b></p> <p>Nom / Prénom : _____</p>	<p>Tél. : _____</p>
---	---------------------

<p>Séjour ou Voyage de 8 jours et 7 nuitées                  Description : Séjours raquette dans le Jura                  Lieu: Métabief (25370)      Date: samedi 25 janvier 2025 au samedi 1<sup>er</sup> février 2025</p>
--

<p><b>ORGANISATEUR :</b>  <b>Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne</b></p> <p><b>Voyage ou séjour : FR015818</b>                  Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de <b>52</b> participants n'est pas inscrit à la date du <b>15/08/2024</b></p>	<p><b>HEBERGEMENT :</b>                  Mode : Village vacances                  Nom : Village Vacances VTF « Le Bief Rouge »                  Chambre de 2 personnes en pension complète (chambre individuelle en supplément selon disponibilité) :</p>
--	---

<p><b>FORMALITES :</b>  <b>En cours de validité lors du séjour</b>                  - Licence FFRandonnée en cours de validité lors du séjour                  - Pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)</p>	<p><b>TRANSPORT :</b>                  Déplacement en autocar au départ de Saint-Quentin via les péages de Laon et Reims</p>
---	--

<p><b>REVISION DE PRIX :</b>                  Voir notice d'information de l'organisateur</p>	<p><b>ASSURANCES FACULTATIVES : (Barrer les mentions inutiles)</b></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>• Annulation/interruption</td> <td>OUI</td> <td>NON</td> </tr> <tr> <td>• Bagages :</td> <td>OUI</td> <td>NON</td> </tr> <tr> <td>• Assistance :</td> <td>OUI</td> <td>NON</td> </tr> </table> <p>Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, <b>même si aucune assurance n'a été souscrite - 1 bulletin par personne - chèques à faire à part</b></p>	• Annulation/interruption	OUI	NON	• Bagages :	OUI	NON	• Assistance :	OUI	NON
• Annulation/interruption	OUI	NON								
• Bagages :	OUI	NON								
• Assistance :	OUI	NON								

DECOMPTE	Prix unitaire	nombre	Montant
Prix du séjour	<b>800.00€</b>	-----	----- €
<i>suppl chambre indiv (selon dispo)</i>	<b>154.00€</b>	-----	----- €
<b>Assurance (facultative)</b>			
Option 1 (annulation)	<b>29.00€</b>	-----	----- €
OU <i>Option 1 (annulation si chambre indiv)</i>	<b>37.00€</b>	-----	----- €
Option 2 (bagage)	<b>6.52€</b>	-----	----- €
Option 3 (Assistance)	<b>5.88€</b>	-----	----- €
<b>TOTAL</b>			----- €
Paiements à l'inscription (voir notice)			

Les Conditions Générales de vente, la notice d'information et d'assurances sont consultables notre site : <http://www.aisne-rando.com>

## Informations destinées aux voyageurs

● **Coordonnées de l'organisateur du séjour :** Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne 1 chemin du pont de la planche à Barenton-Bugny (02000)

**Responsable du séjour :** M. Pierre Goubet mail : [aisne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr](mailto:aisne.pratiques-adhesions@ffrandonnee.fr) - tél. 06 60 14 49 58

● **L'organisateur est responsable** de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex.: problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur:**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème .Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● **Le voyageur est tenu de communiquer** toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16. du code du tourisme.

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)".

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance – crédit & caution 126 rue de la Piazza 93199 Noisy Le Grand Cedex

Tel. 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

**Pour l'organisateur :**

Fais-le :  
à :

Signature et cachet:

**Pour le Client,**

Je soussigné(e),.....

certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la notice d'information de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

**(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")**

Fais-le :                                  à :  
Signature